

■ 10 raisons de choisir la médiation.

- 1) La médiation permet de dépassionner le conflit,
- 2) La médiation permet d'exprimer ses ressentis,
- 3) La médiation permet de s'exprimer et d'être écouté,
- 4) La médiation permet de retrouver le chemin du dialogue,
- 5) La médiation permet de préserver les relations futures, si besoin,
- 6) La médiation permet de responsabiliser les parties en leur permettant de trouver elles-mêmes une solution à leur litige,
- 7) La médiation permet de trouver un accord rapidement, en toute **confidentialité**,
- 8) La médiation permet de trouver un accord au plus près des intérêts de chacune des parties, dans le respect de leurs droits et obligations respectifs,
- 9) La médiation permet de trouver un accord durable,
- 10) L'accord finalisé au terme de la médiation est appliqué sans difficulté parce qu'il est trouvé par les deux parties.



■ Comment la demander ?

Contactez-nous :

La démarche d'information est totalement GRATUITE.

Béatrice Louvet-Levasseur : 76 48 19
Gérard Joyault : 76 28 64

mediateurs-nc@lagoon.nc

www.mediateurs.nc

La médiation permet la confrontation des différences, avec des tiers facilitateurs, les médiateurs.

La médiation

Une démarche
de bon sens

Pensez-y !

Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est un processus **confidentiel** de prévention et de résolution des tensions ou conflits.

Elle relève d'une démarche volontaire et fait appel à deux tiers médiateurs, neutres, indépendants et impartiaux.

Ce processus permet aux parties de trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable préservant les relations humaines.

Vous pourrez à tout moment arrêter la médiation.

A tout instant vous pourrez consulter un conseiller qui pourra vous assister au cours de la médiation.

Qui sont les médiateurs ?

Les médiateurs sont des professionnels spécialement formés aux techniques de médiation.

Les médiateurs ne sont ni conseils ni juges.

Les médiateurs sont des facilitateurs relationnels qui aident les parties à trouver par elles-mêmes leur propre solution, et ce, le plus souvent, par une nouvelle perception de la situation.

Les médiateurs garantissent la **confidentialité** des échanges.

Les médiateurs n'influencent pas les parties quant aux choix de la solution la mieux adaptée.

L'autorité des médiateurs porte sur le respect de la forme dans les échanges.

La médiation est conduite par deux médiateurs. L'intérêt de la co-médiation, surtout si elle est mixte, est de maintenir un équilibre et une garantie d'impartialité, de neutralité et de non-jugement pour les parties.

Avec votre "adversaire", tout dialogue est impossible ?

Ne dites pas avec mon "adversaire" tout dialogue est impossible, demandez-vous seulement si vous voulez échanger avec lui pour trouver une solution.

Le choix de la médiation doit se faire par rapport à votre propre point de vue, sans tenir compte du comportement vrai ou supposé de l'autre partie.

C'est le rôle du médiateur d'établir ou de rétablir le dialogue.

En résumé...

Le processus de médiation doit être accepté par tous ses acteurs.

Il fait appel à un ou plusieurs médiateurs qui ont été acceptés par les parties et qui vont intervenir dans une **confidentialité totale**, en tant que tiers, indépendants, neutres et impartiaux.